



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

Date de la convocation : 22/02/2017

Ouverture de la séance à 18 heures 00.

Présents : M. PALLAS A., Maire - Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. – Mme ESCAZAUX Ch., – DIVERCHY G - Adjoint - Mme BENCHALAL S. - Mme LADEVEZE A. - MM. ATES F. - BAQUE M. - BOUCHE D. - BRANDO B. - FERRERE M.

Excusés : - MM. ESPARSEIL C. - SANCHEZ J. SICARD Ch.

Secrétaire de séance : M. BRANDO B.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

1 – Achat cuve à fuel (700 litres)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la cuve à fuel, vu sa vétusté (+ de 50 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour l'achat d'une cuve à fuel avec système de pompe et compteur volumétrique d'une capacité de 700 litres. Coût : 1409,46 € TTC.

2 – SDEHG : adhésion au regroupement

Afin de compléter le groupement lancé en 2015, le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne), organise un nouveau groupement de commandes d'achat d'électricité, spécifique aux puissances inférieures ou égales à 36KVA (tarifs bleus) .

L'adhésion à ce groupement tarifs « bleus », coordonné par le SDEHG, serait proposée aux collectivités et aux EPCI du département afin de mutualiser les besoins en vue d'obtenir les offres de fourniture les plus compétitives.

Cela représente une économie annuelle de 15 % en moyenne sur les deux années du marché.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adhère au projet de regroupement.

3 – Mise en place transformateur

Mise en place de cinq lampadaires, 3 rue de Riouech, 2 rue du marché (cordo) et d'un transformateur à l'entrée du futur camping.

4 – Chaudière église

Malgré de nombreuses réparations, la chaudière de l'église est toujours en panne et les pièces de rechanges n'existent plus. Il est donc nécessaire de la changer.

Le devis établi par la société Pyretherm a été retenu ; il s'élève à 13 934,41 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis.

Le financement de ce projet sera fonds propres et subvention du Conseil Départemental.

5 – Travaux forêt communale

L'ONF a établi un programme d'actions, préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier. Ce programme comprend l'entretien parcellaire, pour un montant de 450.00 € H.T., et des travaux d'infrastructure (curage de collecteurs transversaux, curage de fossés, entretien de route empierrée) pour un montant de 2 980.00 € H.T. Coût pour la commune : 1/5 du montant total : $\frac{3430.00}{5} \text{ €} = 686.00 \text{ € H.T.}$

5

Le Conseil Municipal approuve le programme.

6 – ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Béat avec celle de Luchon et celle du Haut Comminges, la compétence ATSEM et crédits pédagogiques serait abandonnée au profit des communes.

Nous demanderons la compensation à la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-garonnaises.

7 – Délivrance cartes d'identité biométriques

La mise en œuvre du plan « préfectures nouvelle génération » modifie les conditions de délivrance des cartes nationales d'identité en les harmonisant avec la procédure appliquée aux passeports dans un objectif de simplification et de sécurisation des procédures de délivrance.

Ainsi, à compter du 7 mars 2017, la mairie ne traitera plus les demandes de carte d'identité. Toute demande devra être faite auprès des mairies de Luchon ou de Saint-Gaudens.

8 – Réunion Commission des Impôts

Une réunion sera programmée ultérieurement en vue de la révision.

9 - PLUi

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes des Pyrénées – Haut-garonnaises.

10 – Classement de 3 auges cinéraires

En date du 25 novembre 2016, la ministre de la culture et de la communication a classé au titre des monuments historiques les trois auges cinéraires en marbre blanc, datant du II^e siècle, conservées dans le jardin de l'église de la Vierge Marie à Marignac.

11 – Arbre remarquable

L'association Arbres et Paysages d'Autan qui œuvre depuis maintenant 20 ans pour la promotion et la sauvegarde du patrimoine arboré en Haute-Garonne s'est donnée comme mission de répertorier les arbres remarquables du département.

Le tulipier de Virginie, implanté rue du tulipier à Marignac, et le hêtre remarquable de Marignac ont été sélectionnés pour leurs caractéristiques exceptionnelles relevées lors du passage de la commission. Ils font partie des plus beaux arbres du département.

12 – Dispositif de salubrité publique des logements et personnes

Le pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne de Haute-Garonne a été mis en place dès 2005, en vue de développer une action publique volontaire de lutte contre l'habitat indigne. L'insalubrité concerne les cours des maisons, les logements ou les immeubles qui constituent un danger pour la santé des occupants ou des voisins et dont les désordres relèvent du code de la santé publique.

Dans tous les cas relevant de sa compétence, le maire doit informer le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui l'accompagnera et s'assurera du suivi de la procédure.

13 – Candidature pour Trans-Garona

Projet transfrontalier de piste cyclable longeant la Garonne depuis Toulouse jusqu'à ses sources en Espagne.

Ce projet, intitulé « Trans-Garona » est porté en commun par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le Conseil Général d'Aran ; messieurs Philippe Bonnet et Marc Ferrère seront délégués.

14 – Mise en place du RIFSEEP

Régime Indemnitare de Fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel.

IFSE : indemnité de fonction, des sujétions et de l'expertise définie à l'aide de 3 critères.

CIA : complément indemnitare annuel base sur l'entretien individuel (engagement professionnel).

Le nouveau régime sera mis en place au 1^{er} mars 2017.

15 – Questions diverses

* Dispositif saisonnier lié aux vagues de froid : recensement des personnes âgées et handicapées résidant à leur domicile. Monsieur le Maire s'informe régulièrement auprès du

SSIAD et du SAMAID des éventuelles situations des personnes vulnérables et des logements insalubres.

* Changement de la porte d'entrée de la mairie : dans le cadre de l'accessibilité, la porte d'entrée de la mairie doit être changée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise ANTRAS pour un montant de 6 544.00 € H.T.

* Devis DECOLUM : un devis a été demandé à la société DECOLUM pour l'éclairage de la façade de la mairie avec projections d'images. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 557.10 € H.T.

* Bouches à incendie : les sapeurs pompiers de Saint-Béat – Marignac ont procédé à une vérification des dispositifs de défense externe contre l'incendie. Huit bouches à incendie sont à réparer.

* Enquête publique concernant la société Pyrénées Bois Energies : un administré de Marignac a déposé un dossier dénonçant certaines nuisances, à l'encontre de cette société.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est juste de prendre en considération les préoccupations des administrés en y apportant des réponses, mais qu'il est important de souligner que cette société génère actuellement 17 emplois, ce qui n'est pas négligeable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'installation de l'usine sur son territoire.

* D.P.U. : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour la vente d'un terrain.

* Une demande a été faite auprès du SMEA pour raccorder la rue des Arguilès au réseau d'assainissement.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

La séance est levée à 20 H 00.